

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE ATTENTION QUOTIDIENNE

Dol de Bretagne ne doit pas être uniquement une ville où il fait bon vivre. Elle doit aussi permettre au plus grand nombre de trouver sur place les emplois que chacun recherche. Le développement économique fait partie des compétences qui ont été transférées à la Communauté de Communes : c'est elle qui est en charge de l'aménagement des parcs d'activités situés sur son territoire.

A Dol et à Baguer-Pican, le parc des Rolandières se remplit à un rythme soutenu : ouverture de l'hôtel Akéna, arrivée de l'entreprise EMP et transferts du cabinet comptable Leport, des Boyaux Bretons et du garage Peugeot. Dans quelques mois, ils seront rejoints par l'entreprise Frans



CRÉATION D'UNE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Afin de favoriser la création d'activités économiques sur son territoire, la Communauté de Communes a décidé de construire une pépinière d'entreprises sur le parc des Rolandières à Dol de Bretagne.

Presqu'en face du centre de secours, un bâtiment d'environ 1 200 m² de surface au sol abritera sur deux niveaux, une douzaine de bureaux à destination de chefs d'entreprises à la recherche de conditions idéales pour démarrer leur activité (loyers adaptés, mise à disposition d'une salle de réunion et d'un espace de réception, mutualisation de secrétariat, ...). De même, trois ateliers relais (de 155 et 240 m²) seront à la disposition d'artisans souhaitant créer leur entreprise.

EDITO

par Denis RAPINEL
Maire de Dol-de-Bretagne



En ce début d'année, je vous souhaite à tous, petits et grands, le meilleur que la vie puisse vous apporter, ainsi qu'une bonne santé sans laquelle les petits tracassés de la vie peuvent sembler bien superficiels.

Il y a déjà plusieurs siècles, Plutarque, partageait l'idée suivante : le commencement du bien vivre, c'est de bien écouter.

Vous pouvez compter sur l'équipe municipale que j'ai le plaisir de diriger pour que la ville de Dol soit toujours à votre écoute afin de vous apporter, dans la mesure de nos possibilités, les services nécessaires à votre épanouissement. Il restera aux uns et aux autres d'être attentifs à ceux qui les entourent pour que la vie de chacun soit la plus douce possible.

**Bonne et heureuse année
à vous tous.**

Bonhomme (distribution de canalisations et de raccords plastiques) puis par la société Bastide Confort Médical qui créera à l'occasion une quarantaine d'emplois.

A Roz-Landrieux, les travaux de viabilisation du parc des Vignes Chasles (5 hectares) sont bien engagés et les premières entreprises pourront bientôt déposer leur demande de permis de construire.

De même, la société Concept Y vient de livrer sa première tranche de bureaux dans la rue Pierre Sémard à Dol. Durant le mois de janvier, le Centre Médico-Psychologique de l'hôpital de St Malo y transférera son activité aujourd'hui développée en centre-ville.



Construit en intégrant un maximum d'objectifs de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) ce bâtiment sera particulièrement respectueux de l'environnement en terme de consommation d'eau et d'énergie : perméabilisation des sols, récupération des eaux de pluie, présence de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, mise en place d'une ventilation double flux avec détection de présence et

installation d'une chaudière gaz à condensation avec radiateurs «basse température» équipés de robinets thermostatiques. Au final la consommation d'énergie sera deux fois plus faible que celle imposée par la réglementation (RT2012).

Le permis de construire vient d'être délivré et les travaux devraient être terminés durant le deuxième semestre de l'année prochaine.

DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL AU SOUTIEN DES ARTS

Le 12 juillet 2012 la ville de Dol de Bretagne a inauguré la nouvelle promenade Jules Revert réhabilitée après quelques mois de travaux. Ces nouveaux aménagements mettent en valeur notre patrimoine et sont des atouts supplémentaires pour le développement touristique de notre cité. C'est dans ce même esprit, à la même date, que le maire Denis Rapinel a accueilli de façon très officielle **les artistes en résidence** sous les Halles de la place Chateaubriand. Regroupés au sein de l'association Vital'Arts sous la présidence de Marie Thérèse Leclerc, ces ateliers d'arts ont permis d'attirer un large public durant tout l'été redonnant ainsi plus de vie à ce quartier de la ville. Les Dolois et les touristes ont été heureux de découvrir des hommes et des femmes riches de talents, toujours disponibles pour expliquer leurs techniques et communiquer leur savoir-faire.



Afin que cet événement perdure dans le temps et fasse que la ville de Dol de Bretagne soit reconnue comme un soutien des arts et des artistes, les ateliers ont pris leurs quartiers d'hiver avec une configuration et des horaires adaptés à la saison froide !

La pleine saison redémarrera les 5, 6 et 7 avril 2013 puisque Dol participera à la deuxième édition des **Journées Européennes des Métiers d'Art**. Orchestrée par l'association Vital'Arts, cette manifestation qui a pour thème «Les métiers d'art se mettent en scène» va investir différents lieux de la ville en déclinant les arts du livre (salle d'exposition de l'office de tourisme), les arts de l'architecture (cour de Médiévalys), la mosaïque (en face de la mairie), la poterie et la céramique (dans le bas de la rue Ceinte), les arts de la mode (dans les halles) et la sculpture (dans la promenade Jules Revert). Les peintres n'auront pas de lieu attiré mais poseront leurs chevalets tout au long du parcours afin de relier les différents sites entre eux. Les 24 et 25 mai 2013 **Lir'à Dol** revient pour la 6^{ème} édition accompagnée par **la fête du jeu**. Les établissements scolaires de Dol et de la Communauté des Communes accueilleront des écrivains dans leurs classes toute la journée du vendredi. Puis le samedi c'est tout l'espace culturel l'Odysée qui vivra au rythme des dédicaces, des ateliers de BD, des petits et des grands jeux. Cette édition permettra aussi de proclamer la remise des prix du **«concours de nouvelles»** organisé par l'association Dol Pays d'Initiatives (DPI) et son président Jacques Rouquette. Cette journée se clôturera à 18h par «L'incroyable histoire de Gaston et Lucie», conte musical pour toute la famille. Durant le mois de juin et particulièrement du 6 au 9, la ville soutiendra DPI pour l'organisation de la **10^{ème} édition du mois international de la photographie éclectique**. Plus de qua-

rante photographes seront présents et la présence du grand Jim Brandenburg est pressentie.

Le soutien aux arts c'est naturellement à Dol de Bretagne le soutien aux **Arts Vivants** grâce à la programmation du centre culturel l'Odysée qui accueille pour la 5^{ème} saison des spectacles variés. Sont à venir : Klinké, cirque, le dimanche 13 janvier à 16h (galette des rois offerte à l'issue du spectacle !)

• Plateau chanson française avec Marion Rouxin et Romain Didier, le samedi 26 janvier à 20h30 • L'Orchestre de Bretagne, le vendredi 15 février à 20h30 • Le P'tit Bal, bal pour enfants, le mercredi 27 février, 15h • Urs Karpatz, voix et musiques tziganes, le vendredi 22 mars à 20h30. • Lo'Jo, le vendredi 19 avril à 20h30 • Coup de foudre, théâtre, le vendredi 31 mai à 20h30 • Ronan-Ronan à la médiathèque, le jeudi 6 juin à 18h.



Mais l'Odysée c'est aussi le soutien et **l'accompagnement des associations culturelles**. C'est ainsi que le 23 février se jouera «Songe d'une nuit d'été» par la compagnie Le Truc, Les Bagadous seront en fête le 1^{er} mai, Les Ody'scènes (théâtre scolaire) se produiront le 17 mai, la photographie sera à l'honneur le 8 juin et la MJC fera son gala de GRS le 15 juin !

Si vous êtes passionné par le monde du spectacle et que vous avez envie de mieux le découvrir, venez rejoindre l'équipe de bénévoles qui accueille le public les soirs de spectacles. Contacter D. Créno au 02 99 80 69 70 ou J. Fontmorin à la mairie.

«LIRE ET FAIRE LIRE» CHERCHE DES BÉNÉVOLES.

C'est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle soutenu par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il est destiné aux enfants des écoles maternelles et élémentaires. «Lire et faire lire» n'est pas un programme de soutien ni d'accompagnement scolaire. Il s'agit de lire des histoires aux enfants dans une démarche de plaisir et d'échange.

Nous recherchons actuellement des bénévoles afin de faire aboutir ce projet sur Dol de Bretagne. Les bénévoles de l'association doivent avoir plus de 50 ans. Ils interviennent par équipe de deux. Ils prennent en charge un groupe de 5 enfants maximum, au sein de l'école après la classe. Pour satisfaire à la réalisation de ce projet, il nous manque actuellement une quinzaine de bénévoles afin que cela reste un réel plaisir et ne devienne pas une contrainte. Car nous sommes conscientes que chacun et chacune aient une envie légitime de profiter pleinement de sa retraite.

Si vous êtes intéressé(e) vous pouvez contacter Monique Nicot au 06 45 45 79 66, (nicotgerard@neuf.fr) ou Michèle Cortin au 02 99 56 97 12, (michele.cortin@orange.fr).



DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE DOLOIS : création d'une application mobile pour smartphones et tablettes tactiles

La ville de Dol est riche d'un patrimoine architectural (cathédrale, grande-rue, fortifications) et naturel (vallée du Guyoult) mais ces richesses sont insuffisamment connues par la majeure partie de la population. Pour remédier à cela, une commission extra-municipale (élus, professionnels du tourisme et historiens locaux) a souhaité doter la ville d'un outil moderne (géolocalisation et réalité augmentée) permettant une découverte dy-



namique de notre cité au travers de petits textes, d'images, de photos, de vidéos ou de fichiers audios. C'est ainsi qu'une application mobile et gratuite pour smartphones et tablettes

tactiles est en cours de création. Trois parcours seront proposés (centre-ville, cathédrale et vallée du Guyoult) pour mieux comprendre certaines particularités ou découvrir des espaces inaccessibles au public (combles et tours de la cathédrale, double puits, anciens aqueducs qui alimentaient la ville en eau potable, intérieur de la tour des Carmes, ...). Si les derniers tests sont concluants, cette application sera diffusée à partir du mois de mars (téléchargement gratuit sur Apple Store, Android Market ou Google Play par l'intermédiaire du catalogue « Raidigma »).

LOTISSEMENT DU HAMEAU DU PETIT GUÉ : quelques informations à connaître !

Lorsqu'en 2009, la société Atalys est venue présenter en mairie son projet de lotissement de 22 maisons individuelles dans le secteur du Petit Gué, c'est tout naturellement que le principe a été validé. Le terrain était évidemment constructible et sa desserte devait se réaliser par une voie à créer entre le sud du lotissement de la Garenne et la ferme du Petit Gué. Cette voie était programmée de longue date (2004) par l'inscription d'un emplacement réservé au titre du Plan Local d'Urbanisme et était prévue sur un terrain non identifié comme « zone humide » par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

A la suite de la délivrance du permis de lotir (13 juillet 2010), des riverains ont alerté la mairie quant à la présence d'un amphibien protégé : la grenouille agile. Après la réalisation d'une étude environnementale confirmant la présence de la grenouille agile et d'un autre amphibien protégé (le triton marbré), la mairie a décidé de revoir son projet à la baisse en n'aménageant plus qu'une simple voie de desserte du lotissement (65 m de long) au lieu de la route initialement prévue (260 m de long).

Comme la loi l'impose en présence d'espèces protégées, un dossier de demande de dérogation a été déposé par la mairie auprès de la Préfecture. Ce dossier comportait essentiellement deux volets :

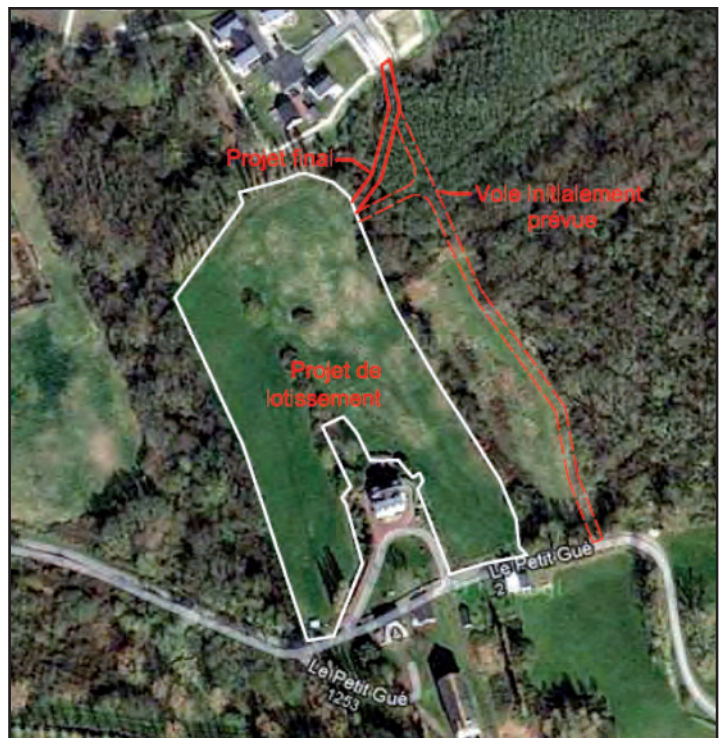
1. La présentation du projet et de la variante possible : en l'occurrence une desserte par le chemin actuel du Petit Gué qui ne permet pas le croisement de véhicules sauf à élargir la voie en impactant un Espace Boisé Classé et deux zones humides répertoriées par le SAGE.

2. La proposition de mesures à mettre en œuvre pour compenser les dommages occasionnés aux espèces protégées : création de nouvelles mares et de batrachoducs (petits tunnels sous la voie pour permettre le déplacement de la petite faune : notion de trames verte et bleue).

Après examen de ce dossier par le Ministère de l'Environnement, le Préfet d'Ille et Vilaine a pris le 21 août 2012, un arrêté autorisant la création de cette voie.

Il est important de souligner que :

- L'association Bretagne Vivante a demandé à rencontrer le maire pour l'informer qu'elle ne déposerait pas de recours contre cet arrêté, compte tenu de la qualité des mesures compensatoires prévues et de l'attitude exemplaire de la Ville de Dol



vis-à-vis de nombreux dossiers environnementaux.

- Toutes les dépenses induites par ce projet (frais d'étude, coûts des travaux, surcoûts liés aux mesures compensatoires) seront supportées par le promoteur privé.

- Cette voie ne sera aménagée que si des travaux de viabilisation du lotissement sont engagés.

- Un recours a été déposé auprès du Tribunal Administratif par un riverain, en octobre 2012.

Il appartient aujourd'hui au promoteur de commencer ou non les travaux avant le 13 juillet 2013.

FUITES D'EAU : FACTURES PLAFONNÉES...SOUS CONDITION

Le décret d'application de la loi dite «Warsmann» instaurant un plafonnement de la facture exigible suite à une fuite d'eau après compteur a été publié le 26 septembre 2012. Le dispositif s'applique aux locaux d'habitation occupés à titre principal ou secondaire, qu'il s'agisse d'habitat collectif ou individuel et concerne exclusivement les fuites sur canalisation après compteur. La consommation doit être jugée anormale (au moins deux fois le niveau moyen des années précédentes). L'abonné doit attester de la réparation de la fuite par une entreprise de plomberie. Lorsque le dispositif s'applique, le service de l'eau (Véolia à Dol) doit appliquer le principe de plafonnement de la facture au double de la consommation de référence. De plus, les volumes imputables aux fuites d'eau n'entrent pas dans le calcul de la redevance d'assainissement.

SAUVEGARDE DES POPULATIONS : COMMENT ÊTRE ALERTÉ EN CAS DE CRISE

La ville de Dol s'est dotée d'un **Plan Communal de Sauvegarde**, document contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Ce plan constitue une aide à la gestion de l'aléa lié aux risques naturels (inondation, sécheresse, intempéries, tremblement de terre, cyclone, incendie,...), aux risques sanitaires (épidémie, pollution d'un réseau de distribution d'eau) et aux risques technologiques (incendie, accidents, pollution chimique, rupture de barrage,...).

Ce document est appelé à évoluer, à être amélioré ; c'est pourquoi une réunion de mise en situation de crise a eu lieu en mairie le mardi 27 novembre regroupant autour du Maire différents partenaires : élus, personnel municipal, pompiers, gendarmes, sous l'œil attentif du responsable de la Sécurité Civile à la Préfecture.



Dans le cadre d'une gestion de crise, il est apparu que l'un des enjeux fondamentaux est de disposer d'un système de communication simple et utilisable instantanément.

Aussi, il va être fait appel à une société spécialisée dans la transmission rapide et fiable de messages d'information ou d'alerte, par SMS, mail, ou messages vocaux en fonction de l'urgence. A cette fin, nous avons besoin de disposer d'un fichier de numéros à ne contacter qu'en cas d'urgence. Cette liste sera insérée dans le Plan Communal de Sauvegarde et ne sera en aucun divulguée à l'extérieur. Si vous souhaitez recevoir ces informations et ces alertes, merci de remplir le document ci-dessous et de le retourner en mairie au Service d'Etat Civil.



Madame, Monsieur :
Adresse :
N° téléphone fixe :
N° téléphone portable :
Adresse mail :

PETIT COUP DE PROJECTEUR SUR UNE ASSOCIATION DOLOISE MÉCONNUE : NEBNOOMA

« Celle-ci (qui signifie «l'union fait la force») a été fondée en 2005. L'envie de créer cette association a mûri lors de voyages dans des pays en voie de développement et a réellement vu le jour au Burkina Faso grâce à une rencontre avec Jonas YAMEOGO en 2000. Il travaillait à cette époque pour un orphelinat à Ouagadougou (la capitale) et dans son esprit commençait à naître la création d'une nouvelle association afin d'aider la population de son village à Koudougou (à 80 km de la capitale).



L'objectif de notre partenariat était la création d'un centre d'accueil pour enfants orphelins ou vulnérables. Le but étant de les accompagner vers un meilleur avenir en leur apportant un soutien scolaire, alimentaire et sanitaire.

Jusqu'à ce jour et en attendant la fin de la construction du centre d'accueil, l'association soutient une quarantaine d'enfants recueillis dans leur grande famille (grands-parents, oncles, tantes...) dont le niveau de vie se trouve bien en dessous du seuil de pauvreté. Nous finançons ainsi leur scolarité, leur repas du midi, leur frais de santé et l'aide aux devoirs le soir. Ces actions ont également permis la création de trois emplois sur place: un coordinateur, une cuisinière et une personne responsable de l'aide aux devoirs.

Nous sommes ainsi très heureux à ce jour d'avoir pu aider des jeunes à obtenir leur diplôme de BEPC ou réussir avec succès leur concours de gendarme ou d'agent administratif. Concrètement, pour le financement de ces projets (accompagnement des enfants et finalisation du centre d'accueil), Nebnooma a mis en place un système de dons et de parrainage. Elle organise également différentes manifestations de soutien comme des concerts, lotos, braderies, kermesses ou sensibilisation dans les écoles du pays de Dol.»

La Présidente : Madelaine Louet

Nous vous invitons ainsi à notre prochaine manifestation qui sera un loto animé par Jacky, le samedi le 26 janvier, à la salle Chateaubriand de Dol de Bretagne. »

Association Nebnooma

11 rue du clos Lupin - 35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 06.67.10.13.93 - Mail : nebnooma@hotmail.fr
www.nebnooma.com // facebook.com/asso.nebnooma

LA GENDARMERIE RECRUTE

La brigade de Dol de Bretagne réserve un accueil spécifique à tous les jeunes Dolois désirant se renseigner sur le métier de Gendarme. Ceux qui le souhaitent peuvent même venir découvrir cette institution en qualité de gendarme-adjoint volontaire et ainsi conforter leur choix de devenir sous-officier de gendarmerie. Les dossiers de candidature peuvent être retirés directement dans les locaux de la brigade, rue de Paris.



CRÉATION D'UN PÔLE SOLIDAIRE À DOL DE BRETAGNE

La mise en place d'un Pôle solidaire témoigne d'une volonté politique partagée par la commune et les acteurs locaux (travailleurs sociaux du Conseil Général et associations locales). Le contexte social et économique, les mutations sociétales observées (évolution des modes de vie, vieillissement de la population, transformations des structures familiales) appellent des réponses nouvelles. La crise économique s'est installée sur un terreau d'inégalités sociales déjà persistantes et une partie de la population est de plus en plus démunie. Cette situation de détresse pourrait faire basculer dans une précarité économique et donc sociale, ceux dont l'équilibre est le plus fragile.

L'augmentation des bénéficiaires de distributions alimentaires témoigne de cette tendance. La demande en produits de première nécessité (vêtements, meubles, appareils ménagers) progresse nettement et le besoin de lien social est régulièrement mis en avant dans les enquêtes réalisées sur notre territoire (diagnostics sociaux réalisés récemment par le CDAS ou les associations locales).

Quels seraient les objectifs assignés au futur Pôle solidaire ?

- Mieux répondre aux besoins des personnes confrontées à des difficultés sociales et économiques en regroupant sur un même lieu les associations venant en aide aux plus démunis.
- Devenir un espace de convivialité et de respect de l'autre où les relations seraient fondées sur l'échange (donner, recevoir, rendre), base de la solidarité.
- Favoriser une démarche de partenariat entre les acteurs, notamment entre les associations, pour mener une politique sociale mutualisée et coordonnée en s'appuyant sur les forces complémentaires de chaque association présente.

Calendrier de réalisation : La commission municipale d'Action sociale a validé le projet, le 10 octobre 2012. Celui-ci, présenté au Conseil d'Administration du CCAS, a été adopté à l'unanimité. Les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité vont être contactées prochainement pour bâtir ensemble le projet social et identifier les besoins en locaux pour un fonctionnement optimal. L'action sociale à Dol ne se limite pas à celle menée par le CCAS. De la même manière, la Ville s'implique directement dans ce domaine (tarification selon le quotient familial, gratuité pour le troisième enfant, pass famille, aides aux associations caritatives, ...). Ce futur pôle solidaire sera construit et géré par la Ville, le Conseil Municipal aura donc à valider le projet final durant le premier semestre 2013.

LES SERVICES FAMILIAUX DE L'ADMR

Lors d'événements provoquant un changement dans la vie familiale, comme l'arrivée d'un enfant, une séparation, une maladie, l'ADMR peut accompagner les familles au quotidien en leur apportant une aide matérielle et/ou une aide éducative et parentale. Il s'agit d'un soutien temporaire proposé aux familles afin de surmonter des difficultés ponctuelles. La participation financière demandée dépend du quotient familial ; le reste du coût peut être

financé par la Caisse d'Allocations Familiales ou par le Conseil Général. Les familles peuvent aussi bénéficier des déductions fiscales accordées au titre des services à la personne.

AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN DU SOUVENIR

Afin de s'adapter aux nouvelles pratiques funéraires de crémation, la ville a récemment aménagé un jardin du souvenir afin de permettre la dispersion des cendres d'un être cher.

Situé dans le bas du cimetière, près des monuments cinéraires, cet espace est à la disposition des familles qui ne souhaitent pas conserver dans une urne les cendres de leur défunt.



LA VILLE DE DOL SE SOUVIENT DE SES ENFANTS MORTS AUX COMBATS.

Dimanche 11 novembre, en plus de la commémoration de l'armistice de 1918, la ville de Dol a rendu un hommage solennel à tous ses enfants morts pour la France. Après des dépôts de gerbes au carré militaire du cimetière et devant les stèles de la place de la gare et du square de la Résistance, le cortège s'est réuni devant le monument aux morts près de la mairie.

Devant une nombreuse assistance, Denis Rapinel, Louis Guérandel et Auguste Benoist, présidents des associations d'Anciens Combattants, ont dévoilé les deux plaques qui mentionneront dorénavant les noms de 179 Dolois morts pour la France depuis le début du siècle dernier.

Cet hommage est venu conclure un important travail de recherche mené par Patrick Amiot et Claude Dupré, deux passionnés d'Histoire. Animés par un esprit de reconnaissance et de justice, ils n'ont pas ménagé leur peine pour collecter des noms, recouper et vérifier des informations et réussir enfin à établir une liste exhaustive de tous les Dolois morts pour la France.

Avant de respecter une minute de silence, quelques adultes et des enfants ont lu à voix haute les noms des 179 Dolois qui, partis de notre cité, sont allés jusqu'au bout de l'horreur pour nous éviter d'en répéter nous-mêmes l'expérience.

Dans son allocution, Denis Rapinel a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas seulement aujourd'hui de commémorer de la gloire, du courage ou de l'héroïsme mais qu'il s'agissait surtout de se souvenir de la souffrance de nos soldats et du malheur aveugle qui frappa le monde.



Rével'STAGES :

Organisée au COSEC de Dinard, le jeudi 24 janvier de 9h00 à 19h00, cette rencontre entre professionnels et jeunes concerne le public large des 15/30 ans, élèves des classes de 3ème, lycéens, étudiants en études supérieures, jeunes adultes en insertion professionnelle. Cette manifestation soutenue financièrement par la Communauté de Communes du Pays de Dol, regroupe plus de 200 entreprises du bassin de vie du Pays de la Rance, de Dinan à Saint Malo, de Plancoët à Dol de Bretagne. Elle doit permettre aux jeunes en recherche de stage de rencontrer des chefs d'entreprises de toutes typologies et de toutes tailles, industrielles ou artisanales. ■



NOUVEAU À DOL : UNE SECTION D'ATHLÉTISME

En partenariat avec le Cercle Jules Ferry de Saint Malo, un centre d'entraînement à l'athlétisme s'est ouvert à Dol sous la responsabilité de Laurent Bourges (02 99 48 05 48). Les séances ont débuté le 12 novembre et ont lieu tous les lundis pour les collégiens et les plus grands au stade de Belle Lande de 17h à 19h et tous les samedis pour les plus jeunes au stade Pierre de Coubertin de 15h à 16h30. ■

ESPACES D'EXPRESSION

Nous vous souhaitons

UNE TRES BONNE ANNEE 2013

Que cette nouvelle année vous apporte la réussite dans tout ce que vous entreprenez, que les difficultés vous soient épargnées, et que le bonheur soit au rendez-vous.

Face à la crise qui dure depuis des années, nous continuons à interpeller le Maire sur le budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui a été divisé par 5 au début de son mandat, sous prétexte qu'il y avait un excédent budgétaire en fin d'année.

Le CCAS répond, au cas par cas, aux demandes financières des Dolois en difficultés, mais son rôle ne devrait pas se limiter à cela, comme semble le penser la majorité.

Nous pensons que le CCAS devrait financer la mise en place d'actions pour soutenir les Dolois en difficultés, dans leur vie quotidienne. Le problème est, que depuis 4 ans, la commission sociale ne s'est réunie que 2 fois, et uniquement pour des présentations.

Si la majorité est à cours d'idée, qu'elle organise régulièrement des commissions sociales, et nous seront présents pour lui soumettre nos propositions.

Sophie F, Alain L, Vincent F.

La tranquillité des Espèces du petit bois situé à l'arrière du lotissement de la Garenne est compromise. Pourquoi ?

Parce qu'une route va voir le jour dans ce lieu humide, constitué d'une Flore et d'une Faune fort abondantes. Faune peuplée entre autres de Grenouilles Agiles et de Tritons Marbrés (espèces protégées) qu'on viendrait déranger pour établir une nouvelle voie d'accès vers un lotissement privé; alors qu'une possibilité de le desservir existe par le chemin du Petit Gué, (derrière Super U) et qu'un simple aménagement suffirait à rendre facilement praticable (un bus n'y passe t-il pas chaque jour!)

Pour mémoire : Dans l'info Dol de Janvier 2012, « Papy » nous parle de la Biodiversité et dit que la fragmentation des milieux fait diminuer le nombre d'Espèces, et que la dégradation des milieux naturels à des fins humaines conduit à leur disparition.

N'y a-t-il pas **incohérence** entre les discours et les faits ?

Monsieur le Maire en tant que défenseur de la Nature renoncez à ces travaux et, soyez en accord avec vos écrits sur la **biodiversité** !

Meilleurs Vœux à tous pour l'année 2013.

A.Moubeche et J.Y Delamaire

LES ERREURS DE TRI

Il est toujours indispensable de bien trier et de ne pas mélanger les emballages. Si les déchets ne sont pas bien triés, une partie ou l'ensemble est refusé ce qui pénalise les efforts de tous. En effet, dans le centre de tri, les opérateurs séparent manuellement les éléments valorisables provenant des sacs, mettant de côté ce qui n'est pas recyclable (nos erreurs de tri). Ces refus de tri sont alors enfouis dans des décharges spécialisées. Par ailleurs, la Communauté de Communes ne perçoit pas d'aide sur ces refus.

A Dol, le taux moyen de refus en 2011 était de 14.9% (17% au niveau national).

Les erreurs les plus fréquentes étant : les sacs plastiques, les emballages plastiques des packs d'eau, les pots en plastique de yaourt ou de crème, les barquettes de viennoiseries en plastique, les barquettes de viande ou poisson en polystyrène, les cartons gras (boîte à pizza).

TOUS CES DÉCHETS NE SONT PAS RECYCLABLES ! ■

30 % DES DÉCHETS MÉNAGERS SONT DES ENGRAIS NATURELS !!!

Le compostage est une décomposition naturelle des matières organiques par les bactéries, les levures ou les champignons en



présence d'eau et d'oxygène. Ce processus biologique conduit, après quelques mois de fermentation, à un produit comparable à du terreau de qualité appelé « compost ».

Pourquoi composter ? Le compostage individuel est une excellente manière de gérer ses déchets. En effet, 30% des déchets ménagers produits dans l'année sont compostables. Le compostage à la «source» comme le tri sélectif, permet de limiter les quantités de déchets à transporter et à incinérer et donc limite la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères. Il permet surtout d'obtenir gratuitement un amendement organique riche en éléments fertilisants.

Commander un composteur individuel ?

La Communauté de Communes propose aux habitants de maisons individuelles d'acquiescer un composteur en pin :

- 29€ pour un modèle de 300 litres
- 37 € pour un 600 litres. Pour commander un composteur, adressez-vous à la Communauté de Communes :

02.99.80.90.57 ou

www.cc-paysdoldebretagne.fr ■

ATTENTION « RADAR » !

La ville vient de se doter d'un radar pédagogique solaire.

Ce nouvel équipement est ainsi peu coûteux en énergie, simple à installer (pas de câblage) et donc facilement déplaçable.

L'objectif est évidemment de rappeler aux automobilistes l'obligation de respecter les limitations de vitesse en milieu urbain (50 ou 30 km/h dans certains secteurs) dès le franchissement du panneau « Dol de Bretagne » à chaque entrée de Ville.

Ce radar sera positionné dans les principaux endroits de la ville où la vitesse est souvent jugée excessive. Dans un premier temps, une analyse des informations recueillies sera effectuée (vitesse et nombre de véhicules). Dans un second temps, la Police Municipale pourra être amenée à verbaliser par contravention à hauteur de 90 euros « pour conduite d'un véhicule à une vitesse excessive eu égard aux circonstances ». Les services de Gendarmerie pourront également intervenir à leur tour et dans ce cas un retrait de points sur le permis de conduire s'en suivra. **Il y va de la sécurité de chacun.**



DES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE POUR VOTRE SÉCURITÉ

Chaque année, la Ville de Dol réalise des aménagements de voirie pour améliorer la sécurité routière. Ainsi, après la mise en place en 2012 des feux dans la rue de Saint Malo visant à ralentir les véhicules à l'entrée de ville, la municipalité a décidé d'installer un système d'éclairage destiné à sécuriser les passages piétons du boulevard Deminiac. En ce début d'année 2013, un éclairage spécifique sera installé sur deux passages piétonniers : au niveau de la rue Chateaubriand et de la ruelle des Robinets. Deux autres passages protégés seront sécurisés fin 2013. Compte tenu du coût d'un éclairage de sécurité (environ 7 500 €HT), la réalisation de ces aménagements est étalée dans le temps.

UN PARCOURS SPORTIF DANS LA VALLÉE DU GUYOULT

Déjà bien appréciée des promeneurs et des joggers, la Vallée du Guyoult s'est dotée d'un parcours sportif de dix modules. Le projet a été cité pour la première fois dans les deux programmes électoraux des collégiens de Paul Féval et de Saint Magloire, volontaires pour être élus au Conseil Municipal des Jeunes du précédent mandat. Après avoir travaillé le dossier, ils l'ont présenté



au Maire et aux Conseillers municipaux lors d'une commission menée in situ, durant laquelle ils ont recueilli l'assentiment de tous leurs aînés. Ils ont choisi les modules avec le conseil des professionnels : poutre d'équilibre, espalier oblique double, barres à traction, échelle horizontale, barres parallèles, dessus-dessous, espalier simple, slalom, planche abdominale et rondins d'étirement se succèdent ainsi sur un parcours de 2 km. A chaque arrêt, une petite pancarte explique comment utiliser au mieux le module. Inauguré le 15 décembre, le parcours est désormais à la disposition des sportifs et des promeneurs.

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Cela fait plus de 15 ans qu'existe à Dol un Conseil Municipal des Jeunes : il est constitué d'adolescents dolois, issus des classes de 6ème et 5ème des collèges Paul Féval et Saint Magloire. Encadrés par quelques élus du Conseil Municipal et avec la participation d'Antoine Bouhallier, animateur jeunesse de la ville, le groupe se réunit une fois par mois environ, le samedi matin à la mairie. Ensemble, les membres du CMJ ont la possibilité de porter des projets pour améliorer la vie quotidienne des jeunes, pour développer des loisirs ou imaginer de nouvelles activités. Ils disposent d'un budget et doivent défendre leurs idées face au Maire et aux élus du Conseil Municipal.

Pour la 8^{ème} fois, des élections ont été mises en place au sein des deux collèges dolois : La promotion 2012 - 2014 compte 18 membres, garçons et filles, qui sont élus pour un mandat de 2 ans. Au moment des élections, ils ont élaboré un programme qu'ils ont présenté à leurs camarades et qui sert de base de travail pour la durée du mandat.

On ne peut citer que quelques-unes de leurs très nombreuses idées : repeindre les pistes cyclables, mettre en place des vélos en libre service dans différents quartiers de la ville, faire ralentir les voitures ; faire venir des expositions temporaires scientifiques ou futuristes à Dol, faire venir leurs chanteurs ou humoristes préférés à l'Odyssée ; créer un mur d'expression, mettre en place des réunions de prévention contre les addictions, cigarette, alcool... Affaire à suivre !

Les jeunes élus : Alexandre Delprat, Marie Doudard, Nicolas Egaux, Gaëlle Hery, Alan Jouquan, Gildas Jouquan, Romain Kuentz, Marceau Lefebvre, Ludovic Lefrançoise, Louise Leport, Alexandre Mace, Elouan Marchal, Jonathan Mazurier, Jonathan Milcent, Briag Rehel, Florian Richard, Alexandre Rouyez, Hermes Tancre.



DIS PAPY ?

« Te rappelles-tu, Théo, les définitions que je t'avais données concernant la trame verte et la trame bleue ? En terminant, je te disais comment faire pour maintenir, voire améliorer la biodiversité.

- Oui, Papy, j'ai bien compris ces notions de trames verte et bleue qui permettent le maintien des biodiversités animales et végétales, mais c'est à qui de mettre tout cela en application ?

- Eh bien, c'est à tout le monde : le particulier, le paysagiste, l'agriculteur, les professionnels de l'environnement, les architectes, les associations... Tous ceux qui interviennent sur la nature doivent mettre en œuvre les moyens de protéger les écosystèmes, c'est à dire les milieux de vie des êtres vivants .. L'Etat a édicté des lois à la suite du Grenelle de l'Environnement et c'est à chacun de les respecter.

- Le maire d'une commune est-il soumis à ces obligations ? Peux-tu me donner des exemples d'actions municipales qui concourent à lutter contre l'érosion de la biodiversité ?



- Bien sûr que les maires des communes sont engagés dans cette mise en place de la trame verte et de la trame bleue. C'est une obligation légale. Pour cela, ils bénéficient de soutien et d'aide d'organismes qui les conseillent pour leur mise en œuvre. A Dol, un certain nombre de dispositifs ont été mis en place.

L'aménagement de la vallée du Guyoult en est un bon exemple. La zone humide qui existe là est un bel exemple de compromis entre la conservation d'un patrimoine écologique et une valorisation touristique du site. On a respecté le lit du Guyoult et permis ses divagations sans que celles-ci inondent la ville. De nombreuses mares permanentes et temporaires y contribuent. On n'a pas voulu laisser les espèces végétales s'installer toutes seules : elles seraient venues mais leur diversité aurait été bien moindre. On a donc planté un grand nombre d'espèces végétales herbacées et arborescentes adaptées à ces types de milieux et c'est tout naturellement que les espèces animales s'y sont installées et se sont d'autant plus diversifiées aussi. Cet espace est un bel exemple de trame bleue et de trame verte. Le Guyoult, avec son lit mineur et son lit majeur, constitue la trame bleue : il permet le déplacement des espèces animales aquatiques. La végétation qui borde ses rives forme la trame verte.

- Connais-tu d'autres exemples ?

- A Dol, et c'est vrai pour toutes les villes, on n'utilise plus les pesticides et notamment les herbicides pour détruire les herbes qui abondent le long des trottoirs ou dans les espaces de loisirs. Le ruissellement rapide et important dans les rues entraîne ces produits dans les rivières, dans les étangs et dans la mer. La flore et la faune des rivières ou des étangs peuvent être affectées. De plus, si elles servent de captage d'eau potable, on peut retrouver ces pesticides dans notre eau de boisson. Toutes les eaux vont à la mer, tu te rends compte des quantités de pesticides qui y arrivent. Ce non-dés herbicide chimique fait râler un bon nombre de gens. On était tellement habitué à détruire ce qui ne nous paraissait pas joli



sans tenir compte des incidences sur l'environnement et la santé.

- Comment faire alors pour les empêcher de pousser ?

- C'est impossible ! Les Services de voirie ne peuvent que limiter leur développement par un désherbage thermique ou en balayant les caniveaux afin d'enlever la terre qui facilite la repousse... Je me souviens aussi d'une époque où « le particulier balayait devant sa porte » et moi je pense que ce serait bien si chacun le faisait pour préserver cette richesse qu'est l'eau.

- J'ai aussi entendu parler d'études d'impact sur l'environnement quand on entreprend des travaux. Qu'est-ce que cela veut dire ?

- Eh bien, c'est toujours la même préoccupation qui est de protéger les écosystèmes. Je connais un projet de lotissement, à Dol, qui pourrait avoir des répercussions sur une zone habitée par deux espèces animales protégées. Il s'agit de deux batraciens, la grenouille agile (à gauche ci-dessous) et le triton marbré (à droite).

On sait que ces deux espèces, après hibernation, reviennent dans leur mare natale, en mars, pour se reproduire. En concertation avec des associations qualifiées, il a été prévu d'aménager des mesures compensatoires, par exemple un passage protégé sous la route pour qu'ils puissent, le moment venu, regagner leur point d'eau et y pondre leurs œufs.

A bientôt, pour d'autres observations sur le terrain.... »

CONSULTATION GÉNÉRALE SUR L'EAU. L'eau est "un patrimoine commun de la Nation" : nous en avons tous besoin pour nos activités industrielles, agricoles, de loisirs.



En l'utilisant, nous sommes tous plus ou moins pollueurs mais nous voulons tous une eau en bon état. C'est pour cela qu'elle est gérée en commun par tous les usagers : élus, agriculteurs, industriels, associations, administrations.... Ils sont réunis au sein d'un comité de bassin.

À chaque bassin hydrographique correspondent un comité de bassin (Loire Bretagne pour nous) et une agence de l'eau, chargés de gérer et de protéger les ressources en eau à l'échelle de ce bassin.

C'est parce que nous sommes concernés par notre utilisation quotidienne de l'eau et que nous pouvons aussi contribuer à mieux la gérer et la préserver qu'une consultation générale des acteurs de l'eau est en cours jusqu'au 30 avril 2013. Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin qui en établira une synthèse, qui sera la base des décisions publiques pour les années à venir. Chaque avis compte et permettra donc d'orienter la stratégie pour l'eau.

Alors rendez-vous sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr pour plus d'informations et répondre au questionnaire. ■